

Le ministre des Finances n'a jamais joué de bonheur en matière d'excédent; mais, dans cette circonstance, s'il eut établi sa comptabilité d'après les méthodes préconisées aujourd'hui par ses amis, relativement à mes comptes, son excédent de \$3,885,000 aurait été complètement anéanti et son budget aurait dû accuser un déficit, cette année-là.

Je n'entends nullement affirmer que sir John Rose, sir Francis Hincks, sir Leonard Tilley et le député de Toronto-nord (M. Foster) aient falsifié leurs comptes; mais c'est précisément là ce qu'affirment les critiques des conservateurs d'aujourd'hui, car ces messieurs préconisent pour l'établissement d'excédents une méthode qui, appliquée aux exercices en question, indiquerait que ces comptes sont inexacts. Au contraire, je prétends que mon prédécesseur au ministère des Finances (M. Foster) a appliqué dans ses budgets la méthode légitime. Dans un pays comme le Canada où il se fait sentir d'aussi pressants besoins, un pays où doivent s'effectuer de nombreux emprunts pour le développement de ses ressources, un pays, dis-je, qui ne saurait gérer les affaires publiques avec ses propres recettes ordinaires, je le déclare, c'est à bon droit qu'on établit une distinction entre les dépenses imputables sur le compte du revenu et celles qui doivent figurer au compte du capital. Il peut bien y avoir lieu à divergence d'opinion touchant tel ou tel item en particulier; on peut bien se demander si tel article doit être porté à tel ou tel compte, mais quant à la légitimité même du principe, elle ne saurait être révoquée en doute. Il y aura toujours de légitimes divergences d'opinion en pareille matière; mais pour le moment, il ne s'agit que du principe même, et je le répète, le principe adopté par sir John Rose, par sir Francis Hincks, par sir Leonard Tilley et par le député de Toronto-nord est le principe même qui préside à la comptabilité de nos jours, et par conséquent, les critiques adressées par quelques conservateurs à la méthode que j'applique dans la comptabilité budgétaire est absolument injustifiable.

#### Dépenses à compte capital prises sur le revenu.

Un caractère distinctif très intéressant de nos dépenses pendant les dernières années a été l'application de fortes sommes d'argent aux dépenses à compte capital ou spécial avec une très petite augmentation de la dette publique. La véritable raison d'établir une distinction entre les dépenses portées au compte revenu et celles qui sont inscrites au compte capital est d'indiquer que vous pouvez probablement avoir besoin d'emprunter de l'argent pour faire face à votre compte capital, en laissant supposer que vous ne pouvez pas avec votre revenu ordinaire pourvoir à ces besoins importants et spéciaux. Que constatons-nous? Nous constatons que tous les déboursés à compte capital et spécial pendant la période dont j'ai parlé de douze ans et trois quarts, se sont élevés au total de \$212,449,526.42. Je dis que cette somme représente une classe de dépenses telle que si elle n'avait pas été portée au compte capital et si la situation financière du Canada aujourd'hui nous obligeait à la porter au compte capital, aucune critique ne pourrait nous être adressée pour avoir agi de cette manière.

Mais voyons quels sont les faits? Tout en ayant dépensé en douze ans et trois quarts l'énorme somme de \$212,449,000.00 pour ces frais spéciaux et à compte capital, nous n'avons ajouté à la dette publique pendant cette période que \$65,500,000. Nous avons payé pas moins de \$147,000,000, à une fraction près, de cette dépense énorme inscrite aux comptes capital et spécial, à même les revenus du pays qui nous ont permis de payer 69 p. 100 de ces dépenses.

Je n'hésite pas à dire que dans aucune période précédente de l'histoire du Canada on n'a pu faire d'aussi grandes dépenses portées aux comptes capital et spécial en augmentant d'une aussi faible somme la dette publique. Nous avons dû faire dans ces dernières années d'importantes opérations d'emprunt. Pendant un certain nombre d'années le Canada s'est rarement adressé au marché anglais, mais pendant l'année dernière ou les deux années précédentes, nous avons été obligés de nous y adres-